

# **Crédit et surendettement en 2016 : analyse des données de la Centrale des Crédits aux Particuliers**

*Analyse réalisée pour l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement par  
Duvivier R. (Economiste)*

Février 2017



Place Albert 1er, 38  
6030 Marchienne-au-Pont  
Belgique  
Tél.: 071/33.12.59  
Fax: 071/32.25.00  
[r\\_duvivier@observatoire-credit.be](mailto:r_duvivier@observatoire-credit.be)

Nos dernières analyses portant sur les chiffres de la Centrale des crédits aux particuliers (CCP aussi nommée Centrale dans ce document) de la Banque Nationale de Belgique (BNB)<sup>1</sup> montraient qu'au cours des dernières années, la Belgique avait connu une augmentation des situations d'endettement problématique et du surendettement. Ces conclusions se basaient sur l'évolution des défaillances en matière de crédit ainsi que sur les statistiques concernant la procédure en règlement collectif de dettes. A partir de 2007, l'économie mondiale est secouée par la crise des *subprimes* qui s'est rapidement transformée en crise bancaire et financière. En septembre 2008, la faillite de *Lehman Brothers* sème la panique sur les marchés financiers mondiaux. La crise, qui n'affectait initialement que la sphère financière de l'économie, va alors se propager à l'ensemble du système économique et avoir des impacts sur l'emploi et dès lors sur le pouvoir d'achat des ménages. Suite à cela, les statistiques attestant de l'évolution du surendettement nous poussaient à conclure qu'un nombre croissant de ménages connaissaient des difficultés financières.

Toutefois, l'année 2015 avait réservé de bonnes surprises. Premièrement, le nombre d'emprunteurs défaillants avait diminué pour tous les types de crédit à l'exception des ouvertures de crédit. Deuxièmement, nous enregistrons une diminution de l'arriéré moyen par emprunteur défaillant pour la première fois depuis 2007. Troisièmement, un moins grand nombre de nouvelles procédures en règlement collectif avaient été enregistrées dans la Centrale. Même si une grande partie du chemin restait à parcourir, ces évolutions attestaient d'un changement de tendance qui nous permettait d'être optimistes quant à l'évolution du surendettement.

Les statistiques publiées par la BNB faisant état de la conjoncture économique montrent que ces tendances peuvent s'expliquer par les évolutions conjoncturelles favorables pour 2015 qui se sont maintenues en 2016. Le taux de croissance du PIB était de 1,5% en 2015 et avoisine les 1,3% cette année. Fin 2016, le taux de chômage s'établissait à 7,8% alors qu'il s'élevait encore à 8,8% un an plus tôt. En outre et par rapport à 2015, l'indice de confiance des consommateurs a eu tendance à augmenter au cours de l'année 2016. La conjoncture économique favorable de 2016 a-t-elle conduit à un recul du surendettement ? Cette analyse propose de répondre à cette question.

Dans ce qui suit, nous commençons par analyser les principales évolutions en matière d'octroi de crédit pour l'année 2016. Dans une seconde partie, nous nous centrons sur une série d'indicateurs des difficultés financières des ménages : le nombre d'emprunteurs défaillants, le pourcentage d'emprunteurs défaillants, l'arriéré moyen ainsi que des statistiques portant sur la procédure en règlement collectif de dettes.

## **1. L'évolution du nombre de contrats enregistrés**

### **1.1. Nombre de contrats enregistrés**

Au cours de l'année 2016, le nombre de nouveaux crédits enregistrés dans la Centrale était proche de 1,62 million d'unités, soit 2,64% de moins qu'en 2015. Ce chiffre de 1,62 million de nouveaux contrats de crédit est supérieur de 8,24% à la moyenne enregistrée sur la période allant de 2008-2010 et de 2012-2015<sup>2</sup> qui s'élevait à 1,50 million de nouveaux contrats. L'année 2016 peut donc être qualifiée de « bonne année » en matière d'octroi de crédits.

S'agissant d'analyser les octrois, il s'avère intéressant de connaître *l'importance relative des différents types de contrats de crédit dans le total des octrois*. Le prêt à tempérament et le crédit hypothécaire sont les contrats les plus couramment octroyés en 2016 avec respectivement 40,98% et

---

<sup>1</sup> [www.observatoire-credit.be](http://www.observatoire-credit.be), voir dans Analyses et études, texte intitulé «Evolution des données 2015 de la Centrale des Crédits : Une envolée des octrois de crédit hypothécaire et toujours plus de défauts de paiement ».

<sup>2</sup> Nous établissons notre comparaison sur la période 2008-2015 en ne comptant pas 2011 vu que cette année correspond à une augmentation importante des octrois, elle-même liée à l'enregistrement dans la Centrale des ouvertures de crédit remboursables dans les 3 mois et de moins de 1.250 euros (couramment qualifiées de « possibilités de découvert sur compte bancaire »). Celles-ci n'étaient pas soumises à la loi sur le crédit à la consommation avant décembre 2010. Depuis, ces crédits entrent dans le champ d'application de la loi. Beaucoup de contrats d'ouverture de crédit préexistant ont donc été enregistrés dans la Centrale au cours de l'année 2011. Le nombre de nouveaux contrats propre à 2011 n'est donc pas révélateur de l'activité réelle du marché du crédit aux particuliers.

32,26% du total des octrois. L'ouverture de crédit concerne 21,92% des contrats octroyés alors que la vente à tempérament est une forme de crédit relativement marginale qui ne représente que 4,85% du total des contrats octroyés en 2016.

**Tableau 1 - Evolution 2008 - 2016 du nombre de nouveaux contrats octroyés (total et par catégorie de contrat)**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2008-2016
Prêt à tempérament	539 313	525 507	511 228	552 652	480 424	511 137	508 863	596 621	666 675	/
(évolution en %)	7,70%	-2,60%	-2,70%	8,10%	-13,10%	6,39%	-0,44%	17,25%	11,74%	23,62%
Vente à tempérament	187 477	167 936	159 056	134 547	100 444	88 194	87 587	73 256	78 845	/
(évolution en %)	-9,90%	-10,40%	-5,30%	-15,40%	-25,30%	-12,20%	-0,69%	-16,36%	7,63%	-57,94%
Ouverture de crédit	556 744	493 617	492 971	3 172 723	510 462	538 038	409 067	379 871	356 593	/
(évolution en %)	10,00%	-11,30%	-0,10%	543,60%	-83,90%	5,40%	-23,97%	-7,14%	-6,13%	-35,95%
Prêt hypothécaire	258 902	290 420	350 397	402 271	321 261	294 785	443 782	621 326	524 893	/
(évolution en %)	-1,70%	12,20%	20,70%	14,80%	-20,10%	-8,24%	50,54%	40,01%	-15,52%	102,74%
Total des contrats	1 542 436	1 477 480	1 513 652	4 262 193	1 312 591	1 432 154	1 449 299	1 671 074	1 627 006	/
(évolution en %)	4,30%	-4,20%	2,40%	181,60%	-66,90%	9,11%	1,20%	15,30%	-2,64%	5,48%

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

Les *évolutions observées pour 2016* diffèrent fortement selon que l'on considère le crédit hypothécaire ou le crédit à la consommation. En 2016, 666.675 nouveaux contrats de *prêt à tempérament* ont été enregistrés dans la Centrale, soit 11,74% de plus qu'en 2015 (voir tableau 1). Au cours de l'année 2015, le nombre de prêts à tempérament octroyés avait déjà augmenté de 17,25%. Comment expliquer une croissance aussi importante ? L'indicateur de confiance des consommateurs a été plus élevé en 2015 et 2016 qu'au cours des trois années précédentes. En outre, fin 2016, il est supérieur à la moyenne à long terme observée depuis 1990. Pour l'année écoulée, les prévisionnistes de la BNB s'attendent à une croissance du PIB de 1,2%. Le taux de croissance propre à 2015 s'élevait à 1,5% alors que les taux de croissance étaient proches de 0% en 2012 et 2013. Ces évolutions relativement favorables de la conjoncture économique pour 2015 et 2016 ont pu pousser les consommateurs à réaliser des investissements nécessitant de recourir au crédit. Les octrois de crédits à la consommation ont généralement un caractère procyclique. Ce dernier est confirmé par les évolutions des octrois de prêts à tempérament propres aux années 2015 et 2016. Notons également que les taux d'intérêt actuels, à des niveaux historiquement bas, ne sont pas susceptibles de décourager le recours au crédit. En outre, un grand nombre de prêts à tempérament est destiné à la rénovation de l'habitat. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les frais de rénovation d'un bâtiment de plus de 5 ans donnaient lieu à un taux de TVA réduit à 6%. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce tarif réduit n'est plus valable que pour les bâtiments de plus de 10 ans. Il est probable que certains emprunteurs aient entrepris, in extremis, des travaux de rénovation dans le but de profiter d'un taux de TVA réduit. Ceci peut, pour 2015 et à côté des taux bas et de la conjoncture économique favorable, expliquer l'augmentation du nombre de prêts à tempérament destinés à financer de tels travaux.

La *vente à tempérament* est une forme de crédit de moins en moins octroyée. Comme montré dans le tableau 1, cette évolution a un caractère structurel : entre 2008 et 2015, nous constatons que le nombre de contrats de vente à tempérament enregistrés avait diminué de manière continue pour passer de 187.477 nouveaux contrats en 2008 à 73.256 nouveaux contrats fin 2015, soit une diminution de 60,93% sur cette période. En 2016, nous observons un léger renversement de tendance en matière de ventes à tempérament avec une augmentation de 7,63% dans le nombre de nouveaux contrats octroyés. Bien que pouvant sembler importante, cette évolution ne doit pas faire oublier que les ventes à tempérament ne représentent que 4,85% du total des contrats octroyés en 2016 (contre 12,15% en

2008). En outre, il est intéressant de souligner qu'alors que le nombre de contrats octroyés a augmenté de 7,63% en 2016, le nombre total de contrats de vente à tempérament a diminué de 3,91%. Le nombre d'emprunteurs enregistrés pour au moins une vente à tempérament a, quant à lui, diminué de 9,98%. Ces évolutions qui contrastent avec celles des octrois indiquent qu'il n'y a aucun recours massif aux ventes à tempérament en 2016. Dans de telles circonstances, la hausse du nombre de contrats octroyés en 2016 ne serait due qu'à un « effet technique » lié au réenregistrement de contrats préexistants, mais dont le contenu aurait été révisé (changement de taux d'intérêt ou du nombre d'échéance, par exemple). Ce type d'opération donne lieu à un nouvel enregistrement auprès de la CCP.

Pour la troisième année consécutive, les données font état d'une diminution du nombre de nouveaux contrats d'*ouverture de crédit*. La diminution enregistrée en 2016 (-6,13%) est toutefois de plus faible ampleur que celle propre aux années 2015 et 2014 (respectivement -7,14% et -23,97%). Concernant l'évolution propre à 2014, le rapport de la Centrale expliquait que cette baisse était principalement due à la fin d'une opération de remplacement de certaines formes d'ouverture de crédit par de nouveaux produits. Sur le plan juridique, ces conversions ont donné lieu, courant 2012 et 2013, à des enregistrements dans la Centrale de nouveaux contrats alors que, de facto, il s'agissait d'une poursuite d'ouvertures de crédit déjà existantes. La diminution observée en 2014 coïncide avec la fin de ce type d'enregistrement. Il s'agissait donc d'un simple « effet technique ». En 2015 et 2016, les octrois ont diminué pour atteindre, fin 2016, le niveau le plus bas de toute la période considérée. Outre cette diminution des octrois, le nombre d'emprunteurs enregistrés pour au moins une ouverture de crédit a diminué de 2,70% au cours des deux dernières années. Les données de la Centrale attestent donc d'un très léger désintérêt pour les ouvertures de crédit. Toutefois, cette forme de crédit reste la plus courante avec près de 70% des majeurs belges concernés.

Quelles sont les évolutions remarquables dans les octrois de *crédit hypothécaire* ? Nous remarquons tout d'abord une envolée très forte du nombre de contrats de crédit hypothécaire octroyés en 2014 et 2015 (respectivement +50,54% et +40,01%). En 2016, le nombre de contrats de crédit hypothécaire octroyés a diminué de 15,52% par rapport à 2015 pour atteindre 524.893 contrats fin 2016. Toutefois, nous ne pouvons pas conclure que l'année 2016 se caractérise par une chute drastique du nombre de contrats octroyés étant donné que, par rapport à la moyenne annuelle de 389.782 contrats observée entre 2008 et 2016, l'année 2016 reste exceptionnelle. Actuellement, les taux d'intérêt sont toujours à des niveaux très bas. Fin novembre 2016 (dernière donnée disponible), les taux fixes<sup>3</sup> sur les nouveaux contrats de crédit hypothécaire octroyés étaient proche de 1,99% contre, par exemple, près de 6% en 2003 (données BNB). Pour 2016 tout comme pour les années précédentes, des taux aussi bas ont dû inciter certains ménages à réaliser des acquisitions mais, de manière plus importante encore, à renégocier des contrats de crédit afin d'obtenir des taux plus intéressants.

Les données publiées par l'UPC<sup>4</sup> et reprises dans le tableau 2 montrent l'affectation des contrats de crédit hypothécaire selon la destination. La dernière ligne du tableau indique qu'avec 40,92% des contrats octroyés en 2016, l'achat d'un bien est la première affectation des crédits octroyés. Arrivent ensuite la transformation (21,80% des contrats) suivie de près par le refinancement externe<sup>5</sup> (17,96% des contrats). L'avant dernière ligne montre l'évolution pour 2016 du nombre de contrats octroyés et selon la destination. Le nombre de contrats octroyés a augmenté pour toutes les destinations à l'exception de la transformation (-4,43%) et du refinancement externe (-30,40%). Il est également intéressant de constater qu'en ne considérant pas les refinancements externes, le nombre de contrats octroyés a augmenté de 8,09%. La diminution du nombre de contrats octroyés s'explique donc exclusivement par une diminution du nombre de contrats conclus au titre des refinancements externes. La vague de refinancements a donc été de moindre ampleur en 2016, mais ce type d'opération reste très fréquent par rapport à la moyenne historique : 2016 est caractérisée par 57.005 refinancements externes contre une moyenne de 29.949 entre 2005 et 2016.

<sup>3</sup> Les taux fixes sont ici entendus comme les taux appliqués pour une fixation initiale du taux d'une durée supérieure à 10 ans.

<sup>4</sup> Voir les statistiques sur le crédit hypothécaire sur le site de l'UPC : [www.upc-bvk.be](http://www.upc-bvk.be)

<sup>5</sup> Nous parlons de refinancement externe lorsque l'emprunteur souscrit un nouvel emprunt hypothécaire en remplacement d'un emprunt initial auprès d'un prêteur hypothécaire autre que celui qui avait octroyé le prêt initial.

S'agissant toujours d'évaluer l'importance des refinancements, nous pouvons comparer le chiffre de 322.765 nouveaux contrats de crédit hypothécaire renseigné par l'UPC aux 524.893 contrats enregistrés par la CCP. Cette différence s'explique par le fait que les données publiées par la CCP incluent tant les refinancements externes que les refinancements internes<sup>6</sup> alors que les données de l'UPC excluent cette dernière catégorie. La différence entre ces données est donc révélatrice de l'importance des refinancements internes pour 2016.

Nous pouvons donc conclure d'une part que l'année 2016 est marquée par un nombre moins important de refinancements par rapport à l'année dernière et que la diminution de ce type d'opérations explique la diminution du total des octrois. Toutefois, 2016 reste caractérisée par un nombre de refinancements nettement supérieur à la moyenne observée lors des années antérieures. La vague de refinancements que nous connaissons depuis quelques années dans un contexte de taux bas est moins forte sans s'être totalement estompée.

**Tableau 2 – Evolution des contrats octroyés entre 2015 et 2016 selon la destination et importance des différentes destinations en 2016**

	Nombre de contrats octroyés en 2015	Nombre de contrats octroyés en 2016	Evolution 2015-2016	Importance dans le total des octrois de 2016
Achat	116 577	129 866	11,40%	40,92%
Construction	24 405	32 300	32,35%	10,18%
Transformation	72 398	69 190	-4,43%	21,80%
Achat + transformation	8 302	8 500	2,38%	2,68%
Autre but immobilier	19 177	20 491	6,85%	6,46%
Refinancements externes	81 905	57 005	-30,40%	17,96%
Total hors refinancements externes	240860	260347	8,09%	82,04%
Total	322 765	317 352	-1,68%	100,00%
Total des contrats octroyés enregistrés par la CCP	621326	524 893	-15,52%	/

Source : [www.upc-bvk.be](http://www.upc-bvk.be)

## 1.2. Caractéristiques sociodémographiques des emprunteurs

Les trois régions du pays connaissent-elles des variations en termes d'octroi du crédit ? En outre, quelle est l'importance relative de chaque région dans le total des octrois de crédit ? Le tableau 3 ci-dessous permet de répondre à ces questions.

<sup>6</sup> Nous parlons de refinancement interne lorsque l'emprunteur souscrit un nouvel emprunt hypothécaire en remplacement d'un emprunt initial auprès du même prêteur hypothécaire.

**Tableau 3 - Evolution et importance du nombre de nouveaux contrats octroyés selon la région (2015-2016)**

	Région de Bruxelles-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
	2015	2016	En % du total des octrois pour la Belgique en 2016	2015	2016	En % du total des octrois pour la Belgique en 2016	2015	2016	En % du total des octrois pour la Belgique en 2016
Prêt à tempérament	51.742	60.093	9,04%	292 .639	331 .078	49,78%	251 .190	273 .863	41,18%
(évolution en %)		16,14%	/		13,14%	/		9,03%	/
Vente à tempérament	8 .266	7.917	10,05%	20 .204	22 .135	28,09%	44 .764	48 .760	61,87%
(évolution en %)		-4,22%	/		9,56%	/		8,93%	/
Ouverture de crédit	50 .644	54.343	15,40%	176 .118	161 .409	45,74%	150 .388	137 .098	38,85%
(évolution en %)		7,30%	/		-8,35%	/		-8,84%	/
Prêt hypothécaire	42 .008	33.159	6,31%	394 .820	352 .051	66,99%	185 .180	140 .328	26,70%
(évolution en %)		-21,07%	/		-10,83%	/		-24,22%	/
Total des contrats	152 .660	155.512	9,59%	883 .781	866 .673	53,42%	631 .522	600 .049	36,99%
(évolution en %)		1,87%	/		-1,94%	/		-4,98%	/

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

Le tableau 3 permet, d'une part, de comparer l'importance de chaque région dans le total des contrats de crédits octroyés (voir colonne intitulée « importance dans le total des crédits octroyés en 2016 ») et, en comparant cette variable avec la part de chaque région dans la population majeure totale du pays<sup>7</sup>, de déterminer la région qui recourt relativement plus au crédit. La Wallonie est la région du pays qui, comparativement à sa population, recourt relativement plus au crédit. De fait, elle est concernée par 36,99% du total des nouveaux contrats octroyés en Belgique alors qu'elle compte pour 31,73% du total des majeurs. Un écart allant dans ce sens s'observe pour chaque type de contrat de crédit à la consommation. Pour ce qui est du crédit hypothécaire, par contre, les wallons apparaissent relativement sous-représentés dans le total des octrois : ils sont concernés par 26,7% du total des crédits hypothécaires octroyés (pour 31,73% des majeurs). Nous observons la tendance inverse en Flandre. Comparée à son importance dans la population totale (58,2% du total des majeurs belges), la Flandre recourt relativement peu au crédit à la consommation (49,78% du total des contrats de prêts à tempérament octroyés concerne la Flandre) et relativement plus au crédit hypothécaire (66,99% des octrois de 2016). En comparaison à son poids démographique, la Région de Bruxelles-Capitale est sous-représentée dans toutes les formes de crédit à l'exception des ouvertures de crédit : les bruxellois comptent pour 10,1% des majeurs belges, mais sont concernés par 15,40% des contrats d'ouverture de crédit octroyés en 2016.

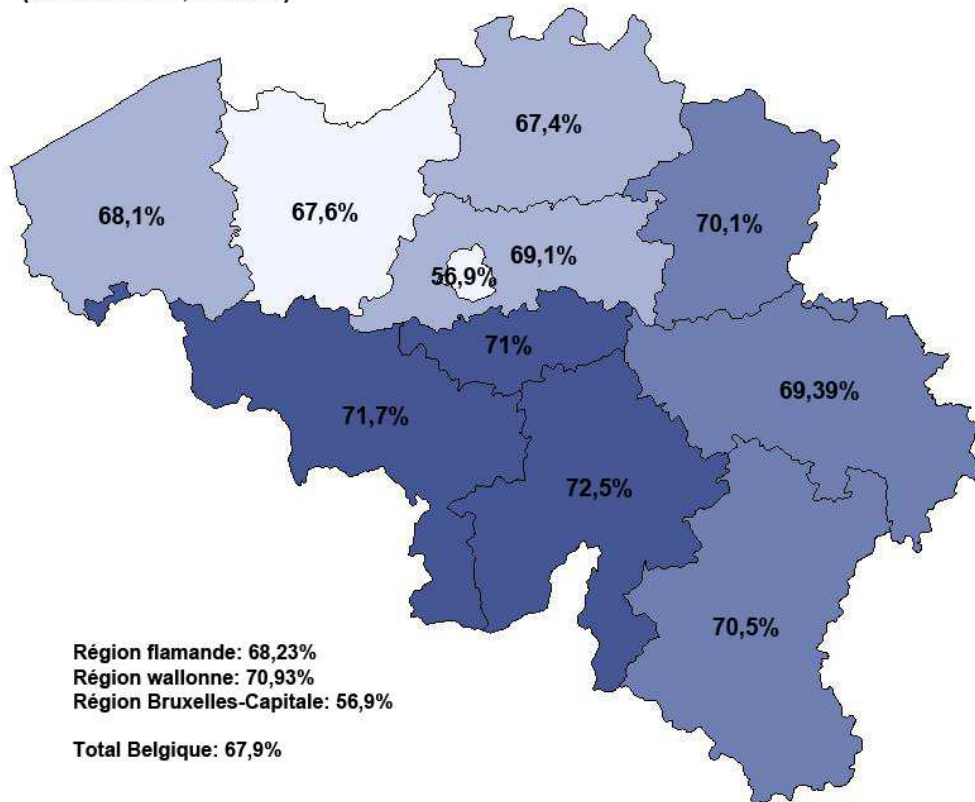
D'autre part et en ce qui concerne l'évolution des octrois entre 2015 et 2016, Bruxelles-Capitale est la seule région où le nombre total de contrats octroyés a augmenté en 2016 (+1,87% contre -1,94% en Flandre et -4,98% en Wallonie). Cette évolution forte des octrois pour Bruxelles-Capitale est particulièrement marquante pour les contrats de crédit à la consommation. La Wallonie est la région qui a connu la hausse la plus modérée dans les octrois de prêts à tempérament. Les octrois

<sup>7</sup> La part de chaque région dans la population majeure totale du pays est de 10,1% pour la Région de Bruxelles-Capitale, 58,2% pour la Région flamande et 31,73% pour la Région wallonne.

d'ouvertures de crédit ont diminué dans des proportions identiques en Flandre et en Wallonie (approximativement -8,5%) alors qu'ils ont progressé de 7,30% en Région de Bruxelles-Capitale.

Les *disparités géographiques* apparaissant lorsque nous analysons la répartition régionale des contrats de crédit octroyés (tableau 3) sont confirmées par les données de la carte 1 et du tableau 4 qui renseignent le pourcentage des majeurs concernés par le crédit. Avec un pourcentage de majeurs concernés par le crédit de 70,93%, les wallons recourent légèrement plus au crédit que les flamands dont 68,23% des majeurs sont concernés par le crédit. A Bruxelles, seuls 56,9% des majeurs ont recours au crédit.

**Carte 1: Pourcentage des majeurs enregistrés dans la CCP pour au moins un contrat (données CCP, fin 2016)**



Source : Carte OCE sur données CCP (BNB)

Les disparités spatiales présentées dans la carte ci-dessus s'accroissent nettement lorsque l'on distingue le pourcentage des majeurs concernés par le crédit selon le type de contrat et/ou selon la province (voir tableau 4 ci-dessous).

<b>Tableau 4 - Pourcentage des majeurs enregistrés pour au moins un crédit par type de crédit (données provinciales et régionales ; fin 2016)</b>				
	<b>Prêts à tempérament</b>	<b>Ventes à tempérament</b>	<b>Ouvertures de crédit</b>	<b>Crédits hypothécaires</b>
<b>Région flamande</b>	<b>20,82%</b>	<b>1,11%</b>	<b>51,26%</b>	<b>34,85%</b>
<i>Province d'Anvers</i>	19,64%	1,15%	50,78%	33,92%
<i>Province du Brabant flamand</i>	19,93%	1,14%	53,95%	35,46%
<i>Province du Limbourg</i>	25,50%	1,38%	51,33%	37,61%
<i>Province de Flandre orientale</i>	20,68%	1,09%	50,08%	34,56%
<i>Province de Flandre occidentale</i>	20,22%	0,85%	50,90%	34,06%
<b>Région wallonne</b>	<b>31,76%</b>	<b>3,35%</b>	<b>56,54%</b>	<b>31,54%</b>
<i>Province du Brabant wallon</i>	25,51%	1,95%	58,39%	32,61%
<i>Province du Hainaut</i>	33,23%	4,24%	57,40%	31,35%
<i>Province de Liège</i>	30,70%	3,11%	55,21%	30,34%
<i>Province du Luxembourg</i>	34,60%	2,52%	53,17%	32,20%
<i>Province de Namur</i>	33,55%	3,07%	57,61%	33,52%
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	<b>17,48%</b>	<b>1,73%</b>	<b>47,30%</b>	<b>19,38%</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>23,70%</b>	<b>1,86%</b>	<b>52,47%</b>	<b>31,84%</b>

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

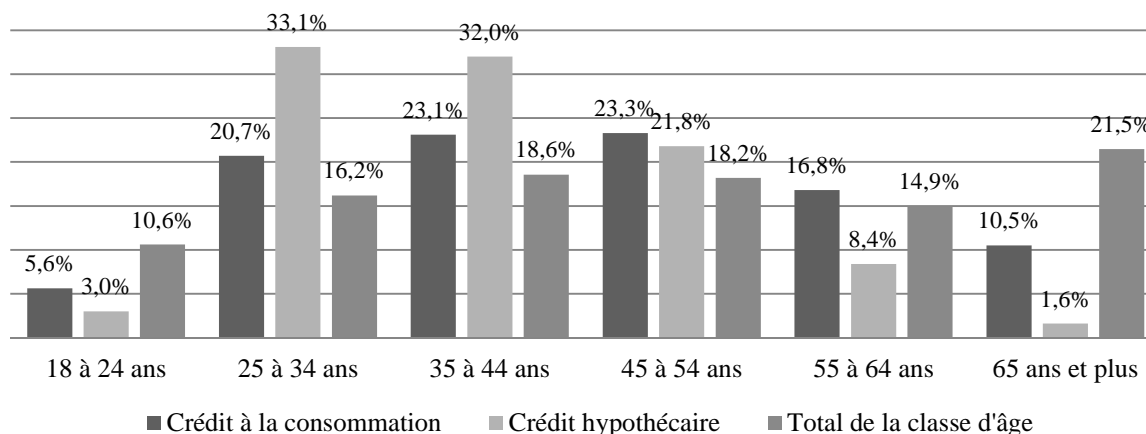
Plus d'un tiers des majeurs de la Province du Luxembourg sont concernés par des prêts à tempérament alors qu'ils ne sont que 19,64% pour les habitants de la Province d'Anvers. Des résultats allant dans le même sens ressortent de l'analyse des ventes à tempérament et des ouvertures de crédit. Pour le crédit hypothécaire, 37,48% des habitants de la Province du Limbourg sont concernés par ce type de crédit contre seulement 19,38% pour Bruxelles-Capitale. Il est généralement admis que les parties du pays les plus vulnérables sur le plan socioéconomique contractent plus de crédits à la consommation (mais pour des montants moyens plus faibles) et moins de crédits hypothécaires. Les données présentées au tableau 4 confirment cette tendance. Des résultats allant dans ce sens ont été largement commentés dans une publication de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement s'intéressant aux disparités géographiques en matière de crédit<sup>8</sup>. Entre autres choses, il avait été montré qu'au niveau des arrondissements administratifs, le recours au crédit à la consommation était positivement corrélé avec le taux de chômage et négativement corrélé avec le revenu disponible par habitant alors que, pour le crédit hypothécaire, nous observions l'inverse.

<sup>8</sup> Voir à ce sujet : Duvivier R., « Crédit et endettement problématique : quelles disparités géographiques », 2012. (Disponible sur le site de l'Observatoire dans la rubrique « analyse et études »).



Le *recours au crédit* varie-t-il également en fonction de l'âge ? Le graphique 1 ci-dessous permet de comparer la répartition des emprunteurs en fonction de l'âge lors de la conclusion d'un nouveau contrat de crédit hypothécaire et de crédit à la consommation avec la répartition de la population belge (total de la classe d'âge). La tranche d'âge des 18 à 24 ans est peu concernée par le crédit lorsqu'on compare le pourcentage de contractants appartenant à cette tranche d'âge (respectivement 5,6% et 3,0% pour le crédit à la consommation et le crédit hypothécaire) avec le pourcentage que représente cette classe d'âge dans le total de la population majeure (10,6%). La situation s'inverse nettement pour les 25 à 34 ans : ils comptent pour 16,2% des majeurs alors qu'ils comptabilisent 20,7% des nouveaux contrats de crédit à la consommation et 33,1% des nouveaux contrats de crédit hypothécaire. Il apparaît normal que les personnes de la tranche d'âge de 25 à 34 ans soient plus concernées par le crédit que celles de la tranche d'âge inférieure. Les plus de 25 ans comptent une plus forte proportion de personnes dans la vie active et, de ce fait, ont des revenus plus élevés leur permettant d'avoir plus facilement accès au crédit. Ce sont surtout les 25 à 44 ans qui sont concernés par le crédit hypothécaire. Un net décalage entre le recours au crédit et l'importance dans la population totale s'observe également pour les 35 à 44 ans. Pour les deux classes d'âge suivantes (45-54 ans et 55-64 ans), la situation est plus équilibrée alors que les « 65 ans et plus » sont relativement moins concernés par le crédit.

**Graphique 1 - Répartition des emprunteurs en fonction de l'âge lors de l'enregistrement d'un nouveau contrat (selon le type de contrat) et répartition de la population belge en fonction de l'âge (pour comparaison) (fin 2016)**



Source : Graphique O.C.E. sur données C.C.P. (B.N.B.)

## **2. Importance et évolution des situations d'endettement problématique**

Afin de rendre compte de l'importance et de l'évolution des situations d'endettement problématique et du surendettement, nous présentons l'évolution de quatre catégories d'indicateurs issus de la Centrale : le nombre d'emprunteurs enregistrés dans le fichier négatif de la CCP, le pourcentage des emprunteurs défaillants, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant ainsi que le nombre de nouvelles procédures en règlement collectif de dettes.

### **2.1. Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants**

Fin 2016, 370.701 personnes sont enregistrées dans la CCP pour au moins un défaut de paiement. Cette donnée constitue un premier indicateur de l'importance et de l'évolution du surendettement. Bien entendu, la plupart des emprunteurs enregistrés dans la CCP ne sont enregistrés que pour un seul crédit défaillant. Fin 2016, seuls 47,4% des personnes figurant dans le fichier négatif de la CCP étaient concernées par plus d'un défaut de paiement. Il serait erroné de penser que les 370.701 personnes enregistrées dans la Centrale négative fin 2016 sont en réelle situation de surendettement. En outre,

parmi les personnes en situation de surendettement, certaines n'ont aucune dette de crédit en cours. Fin 2016, c'était le cas pour 22,4% des personnes admises à la procédure de règlement collectif de dettes. Le nombre de défaillants à la CCP ne comptabilise donc pas tous les surendettés et inclut des personnes non-surendettées. Bien que ne recensant pas de manière précise le nombre de surendettés, les statistiques portant sur les défauts de paiement en matière de crédit constituent de bons indicateurs du phénomène qu'il s'agit de croiser afin de mettre en évidence des tendances globales. Aussi judicieux soit-il, aucun indicateur pris isolément n'offre un dénombrement exact des ménages surendettés. Seules les directions prises par nos indicateurs (les évolutions temporelles ainsi que les comparaisons régionales) sont porteuses de sens et permettent d'évaluer des tendances en termes de surendettement. Comme toutes les autres variables que nous présenterons, le nombre de défaillants doit donc s'analyser en mettant en évidence l'évolution prise par cette variable au fil du temps et/ou sa valeur dans différentes régions.

Le tableau 5 montre qu'entre 2008 et 2016, le nombre total de personnes enregistrées dans le volet négatif de la Centrale des Crédits aux Particuliers a augmenté de manière continue (+29,80%). Entre 2015 et 2016, le nombre d'emprunteurs défaillants est passé de 364.385 personnes à 370.701 personnes, soit une augmentation de 1,73%. Entre 2008 et 2016, le taux de croissance annuel moyen du nombre d'emprunteurs défaillants s'élevait à 3,19%. Bien qu'ayant toujours évolué dans la mauvaise direction en 2016, le nombre de défaillants a augmenté moins rapidement qu'au cours de toute la période considérée.

**Tableau 5 - Evolution 2008-2016 du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2008 - 2016
Tous types de contrats	285 595	300 296	308 803	319 092	330 129	341 416	350 635	364 385	370 701	29,80%
	2,20%	5,10%	2,80%	3,30%	3,50%	3,42%	2,70%	3,92%	1,73%	
Prêt à tempérament	156 420	167 336	173 165	175 935	176 676	178 164	177 342	174 982	171 500	9,64%
	3,70%	7,00%	3,50%	1,60%	0,40%	0,84%	-0,46%	-1,33%	-1,99%	
Vente à tempérament	40 093	40 725	41 526	41 753	40 701	39 378	37 870	36 391	34 409	-14,18%
	-1,90%	1,60%	2,00%	0,50%	-2,50%	-3,25%	-3,83%	-3,91%	-5,45%	
Ouverture de crédit	142 117	150 279	157 473	166 624	183 738	197 615	211 715	232 903	244 486	72,03%
	2,30%	5,70%	4,80%	5,80%	10,30%	7,55%	7,14%	10,01%	4,97%	
Prêt hypothécaire	36 521	38 178	38 882	40 109	41 583	43 574	45 294	44 740	43 728	19,73%
	0,70%	4,50%	1,80%	3,20%	3,70%	4,79%	3,95%	-1,22%	-2,26%	

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

L'examen de l'évolution du nombre de défaillants en fonction du type de contrat montre que, concernant les prêts à tempérament, le nombre de défaillants a diminué au cours des trois dernières années et à un rythme de plus en plus rapide. Pour le crédit hypothécaire, ce sont les deux dernières années qui ont été marquées par une diminution du nombre de défaillants. Ces tendances allant dans le bon sens méritaient d'être mises en lumière. Elles pourraient annoncer un ralentissement de l'évolution des situations d'endettement problématique et du surendettement qui s'opérerait dans le contexte actuel d'amélioration de la conjoncture économique. La situation propre aux ventes à tempérament est particulière. Comme montré au tableau 1, ce type de crédit est moins fréquemment distribué. De ce fait, il apparaît normal qu'un nombre moins important de personnes sont concernées par des défauts de paiement pour ce type de crédit.

L'ouverture de crédit est le seul type de produit pour lequel le nombre de défaillants a continué à augmenter en 2016. La hausse de 1,73% du nombre de défaillants « tous types de contrats confondus » s'explique donc exclusivement par l'évolution des défauts de paiement en matière d'ouvertures de crédit. Le rythme d'évolution pour 2016 est néanmoins plus faible qu'en 2015 (4,97% contre 10,01%). Comment expliquer que les ouvertures de crédit connaissent toujours plus de personnes en défaut de paiement alors que, pour les autres formes de contrat, les statistiques évoluent dans le bon sens ? Une analyse de l'Observatoire<sup>9</sup> avait montré que les emprunteurs des régions les plus pauvres (taux de chômage élevé, faible revenu disponible) avaient tendance à plus fréquemment recourir aux ouvertures de crédit que ceux des régions les plus favorisées sur le plan socioéconomique. Sur cette base, nous pouvons nous demander si, proportionnellement aux autres formes de crédit, les ouvertures de crédit ne sont pas plus fréquemment détenues par des personnes socialement fragilisées qui, à l'inverse des personnes dans des situations moins précaires, bénéficient encore peu des effets positifs de la reprise économique.

Le tableau 6 ci-dessous montre l'évolution du nombre d'emprunteurs défaillants pour chaque région du pays. En 2015, le nombre de défaillants continuait à augmenter fortement dans les trois régions. En 2016, le nombre de défaillants est resté stable en Région wallonne alors qu'il a diminué de moitié en Flandre et à Bruxelles-Capitale.

**Tableau 6 - Evolution régionale 2008 – 2016 du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evol. 2008 - 2016
Région de Bruxelles-Capitale	34 917	37 918	40 070	42 071	43 969	46 231	47 692	50 476	51 736	48,17%
	3,78%	8,59%	5,68%	4,99%	4,51%	5,14%	3,16%	5,84%	2,50%	
Région flamande	110 258	116 284	119 619	124 066	127 732	130 848	132 962	137 195	139 441	26,47%
	2,64%	5,47%	2,87%	3,72%	2,95%	2,44%	1,62%	3,18%	1,64%	
Région wallonne	129 895	135 175	137 713	140 733	144 627	147 998	150 873	155 487	155 546	19,75%
	1,15%	4,06%	1,88%	2,19%	2,77%	2,33%	1,94%	3,06%	0,04%	

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Les 3 premiers tableaux en annexe (tableaux A1, A2 et A3) permettent de comparer l'évolution du nombre de défaillants pour chaque région et pour chaque type de contrat. Les évolutions propres à la Flandre et à la Wallonie sont assez proches : le nombre de défaillants augmente pour tous les types de contrats à l'exception des ouvertures de crédit. Bruxelles-Capitale est la seule région qui a connu une hausse du nombre d'emprunteurs défaillants pour du crédit hypothécaire. C'est également Bruxelles qui a connu la hausse la plus rapide du nombre de défaillants en matière d'ouvertures de crédit.

## 2.2. Le pourcentage d'emprunteurs défaillants

Le pourcentage d'emprunteurs défaillants est obtenu en divisant le nombre d'emprunteurs enregistrés pour au moins un contrat défaillant par le nombre total d'emprunteurs enregistrés dans la Centrale. Fin 2016, 370.701 emprunteurs étaient enregistrés pour au moins un contrat défaillant dans la CCP (fichier négatif) alors que 6.256.394 personnes avaient au moins un crédit en cours (fichier positif). Le pourcentage d'emprunteurs belges défaillants s'élevait alors à 5,93% ( $=370.701/6.256.394$ ). Contrairement au nombre d'emprunteurs défaillants (présenté au point 2.1 ci-dessus), cet indicateur alternatif du surendettement permet de considérer qu'au cours des dernières années le crédit a été distribué à un plus grand nombre d'emprunteurs. Il apparaît normal que le nombre de défaillants

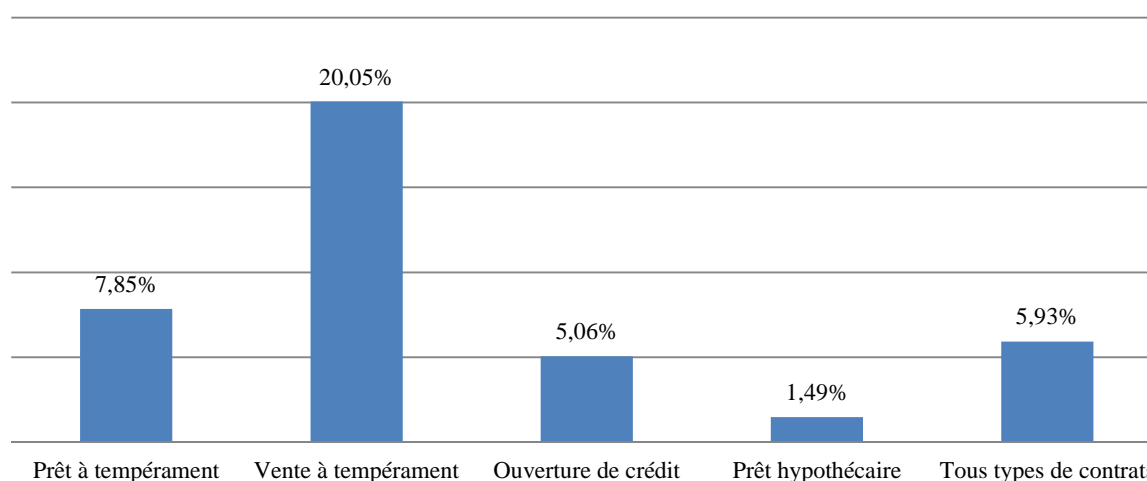
<sup>9</sup> Voir à ce sujet : Duvivier R., « Crédit et endettement problématique : quelles disparités géographiques », 2012. (Disponible sur le site de l'Observatoire (rubrique « analyse et études »))

augmente dans une même proportion. En outre, le pourcentage d'emprunteurs défaillants permet de raisonner en termes relatifs et de plus facilement pouvoir comparer la situation propre à différents types de contrats et à différentes parties du pays. Les prêts à tempérament totalisent un plus grand nombre de défauts de paiement que les ventes à tempérament mais qu'en est-il du pourcentage d'emprunteurs défaillants pour ces deux catégories de crédit ? La Flandre totalise un plus grand nombre de défaillants que la Wallonie, mais aussi un plus grand nombre d'emprunteurs. Qu'en est-il de la comparaison du pourcentage d'emprunteurs défaillants propre à ces deux régions ?

Le pourcentage d'emprunteurs défaillants diffère largement selon le type de crédit considéré (voir graphique 2 ci-dessous). Le crédit hypothécaire affiche un pourcentage d'emprunteurs défaillants nettement plus faible que ceux du crédit à la consommation : 1,54% pour le crédit hypothécaire contre respectivement 7,85% et 5,06% pour les prêts à tempérament et les ouvertures de crédit. La vente à tempérament présente le taux d'emprunteurs défaillants le plus élevé. Près d'un emprunteur sur cinq étaient défaillants fin 2016 contre moins d'un pour dix (7,8%) fin 2008. Cette évolution s'explique aisément. Comme nous l'avons souligné, ce produit est de moins en moins distribué. De ce fait, au fil des années, de moins en moins de nouvelles personnes sont enregistrées dans le fichier positif (à mesure que les contrats en cours sont remboursés et non remplacés par des nouveaux contrats) alors que les personnes en défaut de paiement restent inscrites dans le fichier négatif tant que le contrat reste en défaut de paiement. L'importance prise au fil du temps par le pourcentage d'emprunteurs défaillants pour ce type de produit s'explique donc par une diminution du nombre d'emprunteurs et non par une augmentation du nombre de défaillants.

À la lecture du graphique 2, nous pourrions penser que l'ouverture de crédit est un produit qui présente moins de risque de défaillance que les produits à tempérament. Toutefois, l'ouverture de crédit représente uniquement du crédit potentiel. Il ne nous semble pas erroné de penser que certaines personnes ayant des ouvertures de crédit ne les utilisent pas et, de ce fait, ne seront jamais en situation de défaut de paiement. Une bonne mesure du caractère dangereux des ouvertures de crédit ne devrait tenir compte que des personnes qui ont réellement recours à ce type de crédit. Une telle donnée n'existe pas. En outre, il est bon de rappeler que l'ouverture de crédit est le crédit le plus fréquemment rencontré dans les dossiers de médiation de dettes. En 2015 et en ce qui concerne les SMD wallons, 46,2% des dossiers traités comportaient au moins une ouverture de crédit en défaut de paiement<sup>10</sup>.

**Graphique 2 : Pourcentage des emprunteurs belges défaillants (fin 2016)**

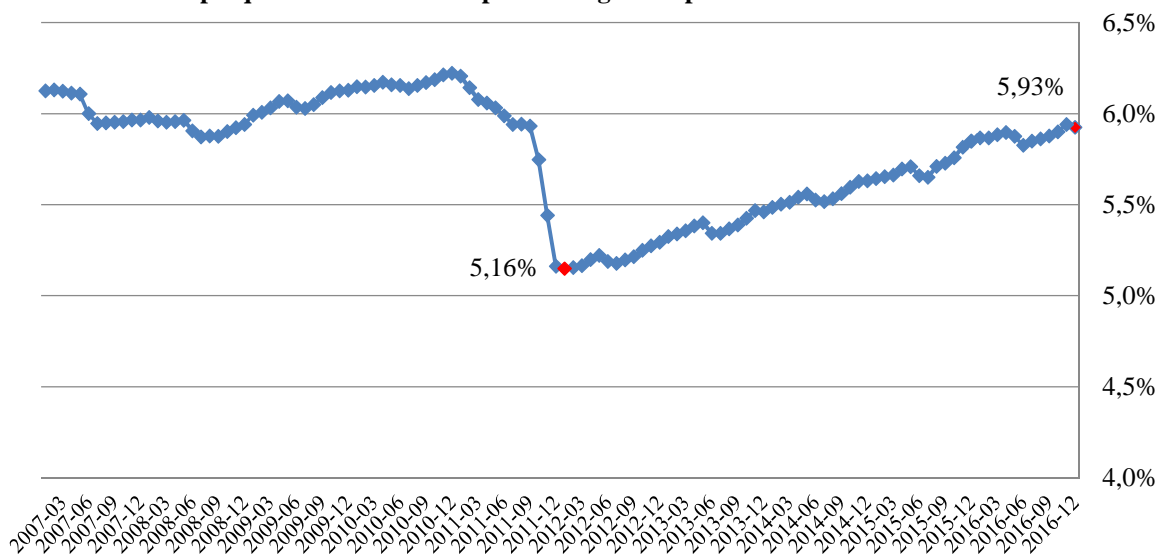


Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

<sup>10</sup> Rapport d'évaluation, prévention et traitement du surendettement en Wallonie en 2015, Observatoire du Crédit et de l'Endettement (2016).

Le graphique 3 ci-dessous montre l'évolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants au fil du temps. Nous remarquons, premièrement, une diminution timide du pourcentage d'emprunteurs défaillants jusqu'au troisième trimestre 2008 à partir duquel débute une inversion de tendance. La diminution importante observée de fin 2010 à fin 2011 s'explique par l'augmentation du nombre d'emprunteurs enregistrés dans la Centrale suite à l'obligation d'enregistrer les « petites ouvertures de crédit ». Entre 2012 et juin 2016, le pourcentage des emprunteurs défaillants a augmenté pour passer de 5,16% à 5,93%. Cette dernière évolution est indicatrice d'une hausse des situations d'endettement problématique en matière de crédit suite à la crise. Les autres statistiques utilisées afin de rendre compte de l'évolution de l'endettement problématique en matière de crédit indiquent toutes une augmentation des difficultés financières à partir de fin 2008.

**Graphique 3 - Evolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants**



Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

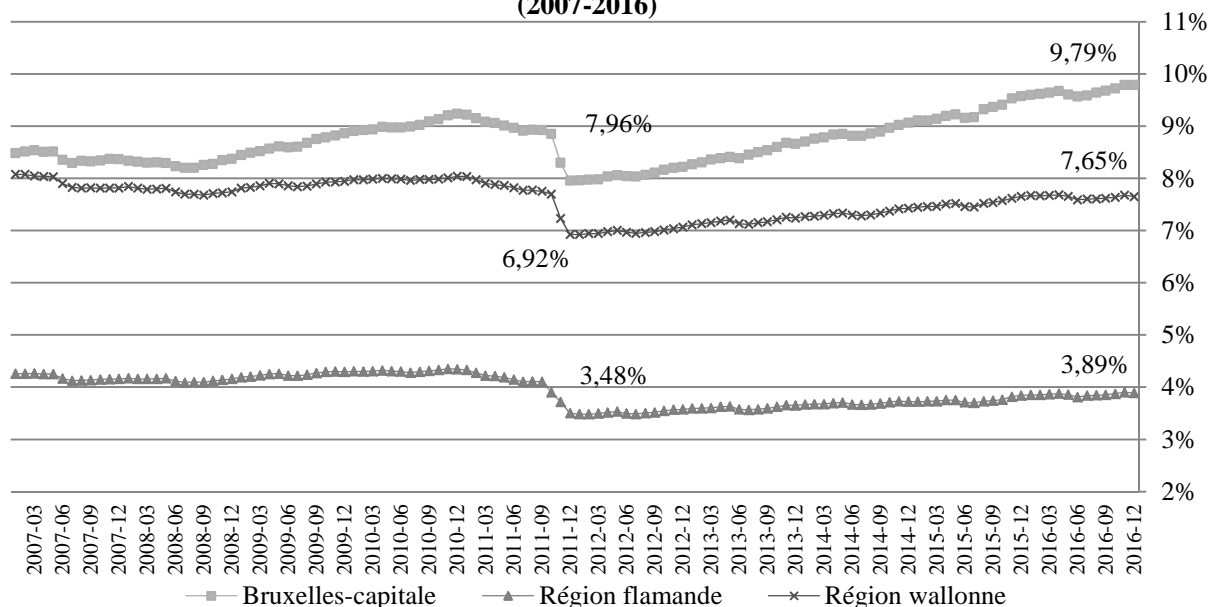
Les disparités inter- et intra-régionales en termes d'endettement problématique sont-elles importantes ? Le tableau 7 ci-dessous montre que le pourcentage des emprunteurs enregistrés pour au moins un défaut de paiement est nettement moins important en Flandre (3,89%) qu'en Wallonie (7,65%) et qu'à Bruxelles-Capitale (9,79%). Des différences importantes apparaissent également entre les provinces belges. Les Hainuyers sont sans conteste les plus touchés par les défauts de paiement en matière de crédit.

Province d'Anvers	4,09%	Province du Brabant wallon	4,46%
Province du Brabant flamand	3,42%	Province du Hainaut	9,12%
Province du Limbourg	3,86%	Province de Liège	7,70%
Province de Flandre orientale	4,14%	Province du Luxembourg	6,21%
Province de Flandre occidentale	3,73%	Province de Namur	6,88%
<b>Région flamande</b>	<b>3,89%</b>	<b>Région wallonne</b>	<b>7,65%</b>
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	<b>9,79%</b>	<b>Total Belgique</b>	<b>5,95%</b>

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Le graphique 3 ci-dessous montre l'évolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants au sein de chacune des régions du pays. L'évolution à la hausse constatée depuis 2012 est nettement plus importante pour Bruxelles-Capitale que pour les deux autres régions.

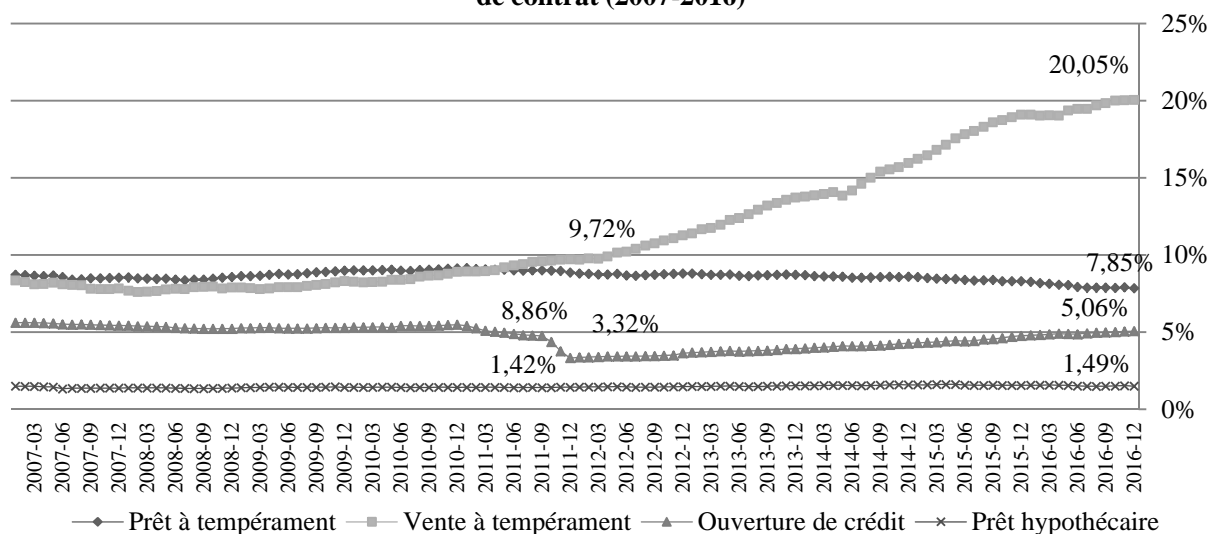
**Graphique 4 - Evolutions régionales du pourcentage d'emprunteurs défaillants (2007-2016)**



Source : Calculs et graphique OCE sur données CCP (BNB)

Les évolutions du pourcentage d'emprunteurs défaillants diffèrent nettement selon le type de crédit (voir graphique 5). La hausse la plus significative s'observe pour les ventes à tempérament, mais uniquement pour les raisons statistiques évoquées plus haut. Depuis fin 2011, l'évolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants est pratiquement nulle pour les prêts hypothécaires alors qu'elle est clairement à la baisse pour les prêts à tempérament. Pour les ouvertures de crédit, nous observons une hausse conséquente du pourcentage d'emprunteurs défaillants depuis fin 2011 : il est passé de 3,32% à 5,06%.

**Graphique 5 - Evolutions du pourcentage d'emprunteurs défaillants par type de contrat (2007-2016)**



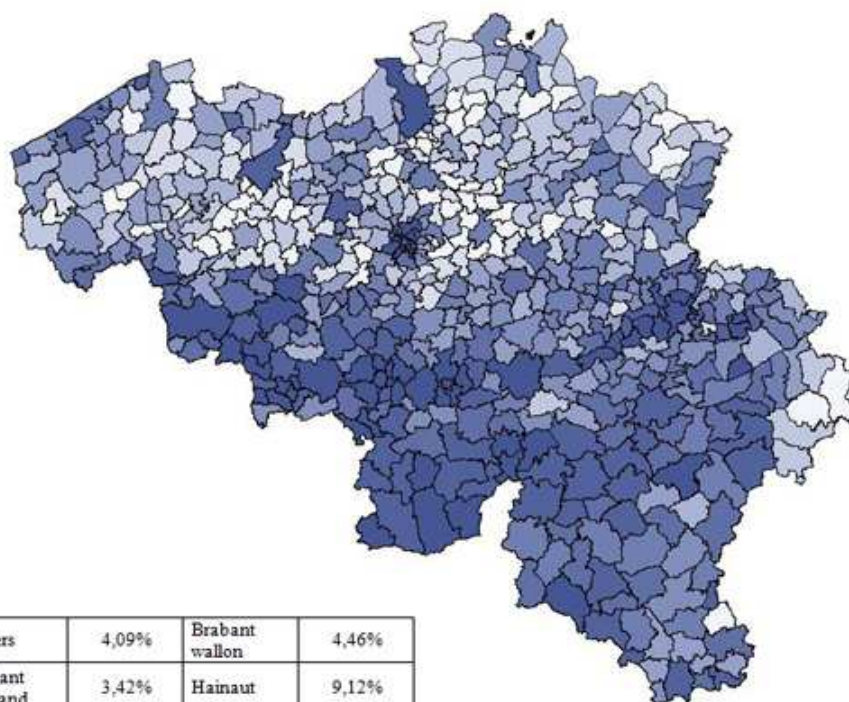
Source : Calculs et graphique OCE sur données CCP (BNB)

## 2.3 Caractéristiques sociodémographiques des emprunteurs défaillants

Comme pour les octrois de crédit, nous nous interrogeons sur les caractéristiques sociodémographiques des personnes enregistrées dans la CCP pour un ou plusieurs défauts de paiement en matière de crédit. Quelles sont les parties du pays les plus touchées ? Quelles sont les tranches d'âge les plus impactées par ce type de difficultés financières ?

La carte 2 ci-dessous montre que le pourcentage des emprunteurs enregistrés pour au moins un défaut de paiement est nettement moins important en Flandre (3,89%) qu'en Wallonie (7,65%) et qu'à Bruxelles-Capitale (9,79%)<sup>11</sup>. Des différences importantes apparaissent également entre les provinces belges. Avec 9,12% d'emprunteurs défaillants, les habitants de la province du Hainaut sont de loin les plus touchés par les défauts de paiement en matière de crédit. A l'inverse, le Brabant flamand ne compte que 3,42% de ses emprunteurs en situation de défaut de paiement.

**Carte 2: Disparités spatiales en termes d'endettement problématique (Pourcentage des emprunteurs défaillants fin 2016; total des contrats)**



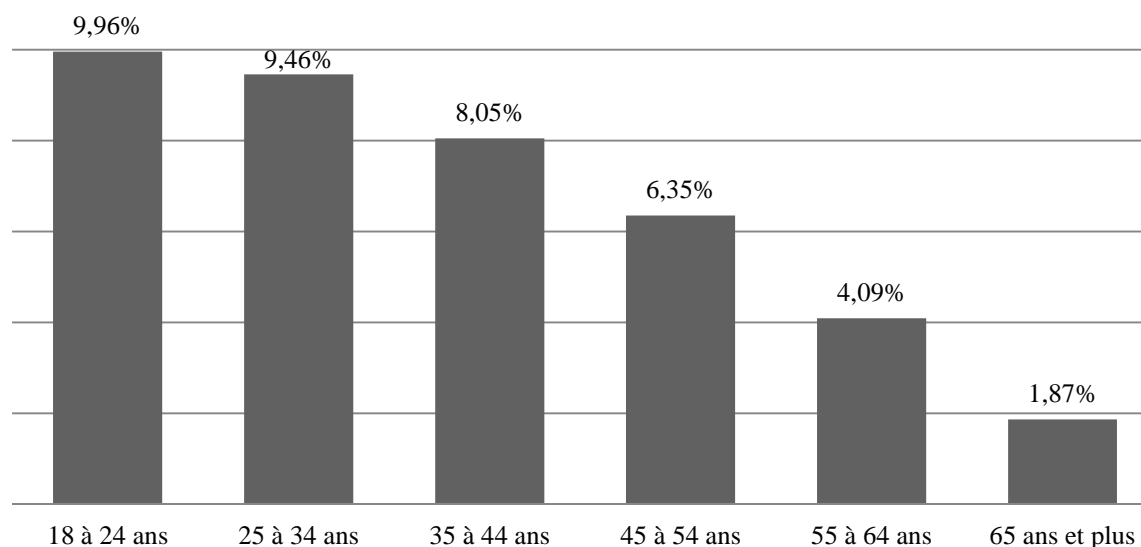
Anvers	4,09%	Brabant wallon	4,46%
Brabant flamand	3,42%	Hainaut	9,12%
Limbourg	3,86%	Liège	7,70%
Flandre orientale	4,14%	Luxembourg	6,21%
Flandre occidentale	3,73%	Namur	6,88%
Flandre	3,89%	Wallonie	7,65%
Bruxelles-Capitale	9,79%	Belgique	5,95%

Source : Carte et calculs OCE sur données CCP (BNB)

Les défaillances de paiement en matière de crédit varient-elles avec l'âge des emprunteurs ? Le graphique 6 permet de répondre à cette question par l'affirmative en montrant que le pourcentage des emprunteurs défaillants diminue à mesure que l'on s'intéresse à des tranches d'âge plus élevées. Une proportion supérieure à 9,50% des emprunteurs de moins de 35 ans est concernée par des défauts de paiement. Le pourcentage des emprunteurs n'est plus que de 6,35% pour les emprunteurs ayant entre 45 et 54 ans et de 4,09% pour les 55 à 64 ans.

<sup>11</sup> Données CCP de fin décembre 2016.

**Graphique 6 - Pourcentage des emprunteurs défaillants selon leur âge et répartition de la population belge des 18 à 64 ans selon l'âge (fin 2016)**



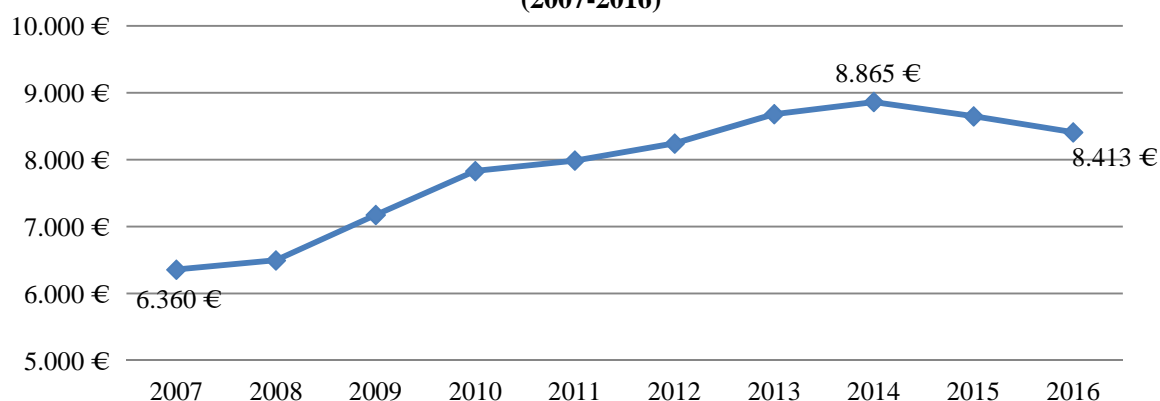
Source : Calculs et graphique OCE sur données CCP (BNB)

## 2.4 L'arriéré moyen

En divisant le montant total des sommes immédiatement exigibles (telles que renseignées par les prêteurs) par le nombre d'emprunteurs ayant au moins un défaut de paiement, nous obtenons l'arriéré moyen par emprunteur défaillant. Fin 2016, la CCP renseignait un arriéré total s'élevant à un peu plus de 3,12 milliards alors que 370.701 emprunteurs étaient défaillants. En moyenne, chaque emprunteur défaillant enregistré dans la Centrale avait donc un arriéré de 8.413 euros fin 2016. Il est à noter que pour bon nombre d'emprunteurs défaillants, d'autres dettes en cours existent. Les données de la CCP révèlent que, fin 2016 et parmi les emprunteurs qui n'ont qu'un seul contrat de crédit enregistré comme défaillant, 38,2% sont également enregistrés pour d'autres contrats de crédit qui ne sont pas en défaut de paiement. Les échéances de ces autres dettes doivent être respectées si l'emprunteur ne souhaite pas être considéré comme défaillant pour ces autres crédits. L'arriéré moyen tel que présenté ici s'entend donc comme la moyenne de l'endettement en crédit immédiatement exigible qui, souvent, ne constitue qu'une partie de l'endettement total des personnes concernées.

Ces dernières années, l'arriéré a fortement augmenté et a atteint un niveau très important par rapport à ce qu'il valait avant la crise (voir graphique 7). Entre 2007 et 2014, le montant moyen de l'arriéré est passé de 6.360 euros à 8.865 euros, soit une augmentation de 39,39%. Cette évolution très rapide de l'arriéré pendant cette période amenait à penser que les défauts de paiement relevaient de situations qui, dans l'ensemble, devenaient de plus en plus difficile à assumer pour les emprunteurs concernés. Un renversement de tendance s'observait en 2015 et s'est confirmé en 2016. Fin 2016, l'arriéré moyen par emprunteur s'élevait à 8.413 euros alors qu'il s'élevait à 8.865 euros en 2014, soit une diminution de 5,10% sur deux ans. Cette diminution de l'arriéré reste faible comparée à la hausse de 39,39% constatée entre 2007 et 2014. Toutefois, ce net changement pourrait annoncer un recul du surendettement.



**Graphique 7 : évolution de l'arriéré moyen par emprunteur défaillant (2007-2016)**

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

L'importance de l'arriéré ainsi que l'évolution qu'il a connue au cours des dernières années varient en fonction du type de contrat de crédit considéré. Le tableau 8 montre que la diminution de l'arriéré moyen de 2,77% observée en 2016 s'explique par la décroissance de l'arriéré pour les 3 formes de crédit à la consommation. L'évolution propre au crédit hypothécaire, par contre, est toujours à la hausse. Entre 2008 et 2016, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant pour le crédit hypothécaire est passé de 15.116 euros à 31.261 euros, soit une augmentation de 106,81% en 8 ans et une évolution annuelle moyenne de 13,35%. Bien que toujours à la hausse en 2016, l'évolution de l'arriéré moyen en matière de crédit hypothécaire de 2,56% est nettement plus faible que les évolutions enregistrées lors des années antérieures. L'évolution de l'arriéré propre au crédit à la consommation ayant été nettement moins rapide que pour le crédit hypothécaire, nous devons conclure que l'ampleur des difficultés financières a augmenté relativement plus rapidement pour les emprunteurs défaillants en matière de crédit hypothécaire. Bien que le crédit hypothécaire génère un nombre moins importants d'emprunteurs défaillants (voir le graphique 2), les défauts de paiement liés à ce type de contrat sont d'ampleur nettement plus importante que pour le crédit à la consommation.

**Tableau 8 – Arriéré moyen par emprunteur défaillant (évolutions par type de contrat de 2008 à 2016)**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tous types de contrats	6 498 €	7 176 €	7 834 €	7 989 €	8 245 €	8 682 €	8 865 €	8 652 €	8 413 €
	2,17%	10,43%	9,17%	1,98%	3,20%	5,31%	2,11%	-2,40%	-2,77%
Prêt à tempérament	5 988 €	6 399 €	6 665 €	6 791 €	6 963 €	7 048 €	7 118 €	7 084 €	7 033 €
	2,48%	6,87%	4,16%	1,88%	2,54%	1,21%	0,99%	-0,48%	-0,72%
Vente à tempérament	1 429 €	1 455 €	1 501 €	1 515 €	1 493 €	1 455 €	1 406 €	1 305 €	1 264 €
	-1,21%	1,82%	3,10%	0,93%	-1,45%	-2,52%	-3,37%	-7,18%	-3,13%
Ouverture de crédit	2 169 €	2 267 €	2 390 €	2 486 €	2 500 €	2 399 €	2 302 €	2 156 €	2 054 €
	1,68%	4,51%	5,42%	4,02%	0,54%	-4,03%	-4,04%	-6,34%	-4,74%
Prêt hypothécaire	15 116 €	17 889 €	21 232 €	21 858 €	23 362 €	27 014 €	28 823 €	30 480 €	31 261 €
	1,79%	18,34%	18,69%	2,95%	6,88%	15,63%	6,70%	5,75%	2,56%

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

Nous avons déjà montré que certaines régions du pays sont concernées par un nombre relativement plus important d'emprunteurs en situation de défaut de paiement. Qu'en est-il au niveau du montant moyen de l'arriéré par emprunteur défaillant ? Le tableau 9 ci-dessous montre que, tout en étant moins fréquents en Flandre (voir tableau 7), les défauts de paiement de cette partie du pays sont d'ampleur plus importante. L'arriéré moyen flamand s'élevait à 9.581 euros fin 2016 contre 8.089 euros en Région wallonne et 8.363 euros à Bruxelles-Capitale. Au cours de l'année 2016, comme c'était déjà le cas en 2015, l'arriéré a diminué dans les 3 régions du pays.

<b>Tableau 9 – Arriéré moyen par emprunteur défaillant (évolutions régionales de 2008 à 2016)</b>									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Belgique	6 498 €	7 176 €	7 834 €	7 989 €	8 245 €	8 682 €	8 865 €	8 652 €	8 413 €
	2,17%	10,43%	9,17%	1,98%	3,20%	5,31%	2,11%	-2,40%	-2,77%
Région bruxelloise	6 365 €	7 376 €	8 074 €	8 197 €	8 105 €	8 729 €	8 896 €	8 672 €	8 363 €
	8,51%	15,88%	9,46%	1,52%	-1,11%	7,69%	1,91%	-2,51%	-3,57%
Région flamande	7 442 €	8 304 €	9 017 €	9 204 €	9 592 €	10 000 €	10 202 €	9 878 €	9 581 €
	4,19%	11,58%	8,59%	2,07%	4,21%	4,26%	2,02%	-3,17%	-3,00%
Région wallonne	5 897 €	6 387 €	6 999 €	7 194 €	7 495 €	8 007 €	8 317 €	8 224 €	8 089 €
	-1,08%	8,32%	9,57%	2,79%	4,18%	6,83%	3,87%	-1,11%	-1,65%

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

## 2.5 Les données relatives au règlement collectif de dettes

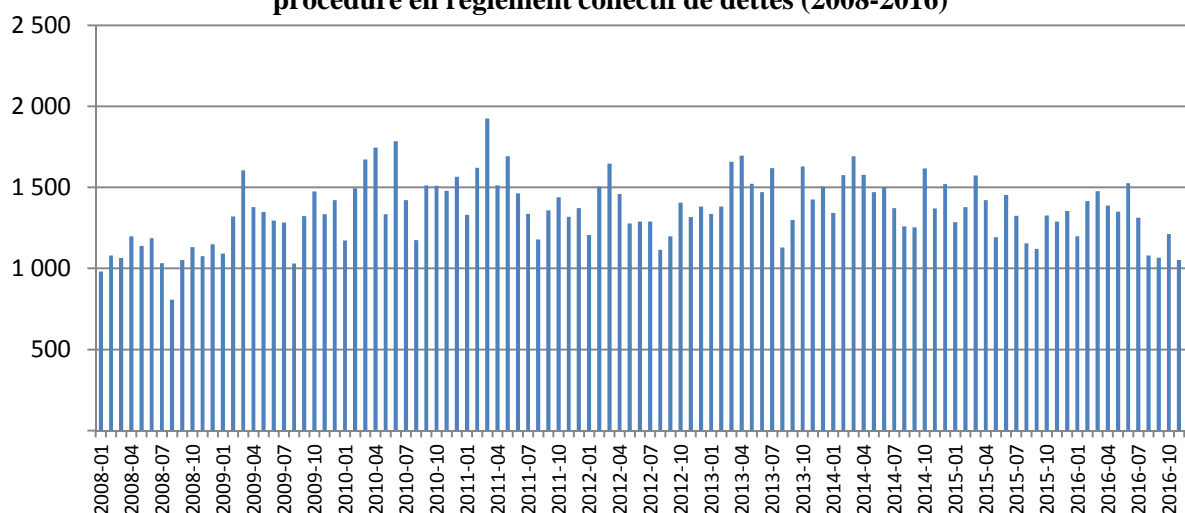
Les particuliers se trouvant dans une situation de surendettement peuvent introduire une demande en règlement collectif de dettes. Lorsque les conditions définies par la loi sont réunies, la demande sera jugée admissible par le juge du Tribunal du travail et fera l'objet d'un enregistrement dans la CCP. Une fois entamée, la procédure en règlement collectif aura pour double objectif de permettre à la personne surendettée de régler ses dettes dans la mesure du possible tout en conservant une vie conforme à la dignité humaine. Certaines données relatives à la procédure en règlement collectif étant comptabilisées dans la CCP, nous y trouvons un indicateur supplémentaire permettant d'apprécier le surendettement. Fin 2016, 97.569 belges étaient en cours de procédure en règlement collectif de dettes, soit un peu plus de 1% de la population majeure belge.

L'évolution du nombre de nouveaux avis d'admissibilité enregistrés chaque année (voir graphique 7 ci-dessous) donne une indication du nombre de nouveaux surendettés. Cette variable est susceptible d'être influencée par la conjoncture économique. Une augmentation du nombre de procédures admises une année donnée traduit une augmentation du nombre de demandes. A son tour, un plus grand attrait pour cette procédure peut être vu comme le signe de difficultés financières grandissantes de la part des ménages.

Le graphique 8 et le tableau 10 ci-dessous montrent qu'en 2009 et plus encore en 2010, la moyenne mensuelle des nouveaux avis de règlement collectif de dettes enregistrés dans la Centrale a augmenté. Sur la période 2009-2014, en moyenne, 17.109 nouvelles procédures étaient déclarées admissibles chaque année par les juges des cours et tribunaux du travail, soit 32,62% de plus qu'en 2008. Courant 2015, le nombre moyen de nouvelles procédures en règlement collectif a diminué de manière importante pour atteindre 15.877 nouveaux avis. Le rythme d'enregistrement des nouveaux avis d'admissibilité est proche de celui qui prévalait en 2009, mais toujours supérieur au rythme

d'enregistrement ayant précédé la crise. Cette légère diminution pourrait être révélatrice d'un renversement de tendance en matière d'évolution du surendettement. En outre, pour l'année 2016, nous assistons à nouveau à une diminution du nombre de nouveaux avis d'admissibilité (-3,29%). Pour rappel, nous avons déjà constaté une légère diminution de l'arriéré moyen (graphique 7) ainsi qu'une diminution du nombre d'emprunteurs défaillants pour tous les types de contrats à l'exception des ouvertures de crédit (tableau 5). Cependant, concernant la baisse du nombre de nouveaux avis d'admissibilité, il n'est pas exclu, comme nous l'avons déjà conclu dans notre dernière analyse<sup>12</sup>, qu'un durcissement dans l'application des règles d'admissibilité ait conduit à une baisse du nombre de nouvelles procédures admises en 2015. Toutefois, le nombre annuel de nouvelles procédures était de 17.552 en 2014 et de 15.877 en 2015, soit une baisse de 9,54%. Peut-on faire l'hypothèse qu'un tel durcissement ait pu, à lui seul et en une seule année, conduire à une diminution aussi importante ? Nous pouvons en douter. Afin de trancher de manière définitive, nous devrions connaître le nombre de requêtes déposées annuellement dans les greffes des tribunaux du travail afin de déterminer si, oui ou non, moins de requêtes ont été introduites en 2015. A l'heure actuelle, ces statistiques n'existent pas. Quoi qu'il en soit, une nouvelle diminution a été enregistrée en 2016 et confirme le renversement dans l'évolution déjà observé en 2015. Si, dans les mois et années à venir, nous continuons à enregistrer un nombre décroissant de nouvelles procédures, nous pourrions conclure que ces évolutions témoignent d'un retrait du surendettement.

**Graphique 8 - Evolution du nombre de nouveaux avis d'admissibilité à la procédure en règlement collectif de dettes (2008-2016)**



Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

**Tableau 10 – Evolution du nombre de nouvelles procédures en RCD enregistrées chaque année (2008-2016)**

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
12.900	15.910	17.868	17.551	16.093	17.678	17.552	15.877	15.355

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

<sup>12</sup> www.observatoire-credit.be, voir dans Analyses et études, texte intitulé «Evolution des données 2015 de la Centrale des Crédits : Une envolée des octrois de crédit hypothécaire et un timide renversement de tendance en terme de surendettement».

### **3. Conclusions et mise en perspective**

Au cours de l'année 2016, le nombre de nouveaux contrats de crédit à la consommation a augmenté pour les produits à tempérament (+11,74%) alors qu'il a diminué pour les ouvertures de crédit (-6,13%). En ce qui concerne le crédit hypothécaire, le nombre de nouveaux contrats a diminué de 15,52%. Nos analyses ont montré que cette dernière évolution s'explique surtout par une diminution du nombre de refinancements qui, toutefois, reste important au regard de ce que nous avons connu dans le passé. La vague de refinancement est donc de moindre ampleur sans que le phénomène ne se soit totalement essoufflé.

Pour ce qui est de l'analyse des difficultés financières des ménages et de l'évolution du surendettement, certaines évolutions ressortant de l'analyse des données de la Centrale nous permettent d'être optimistes. Tout comme en 2015, trois évolutions méritent d'être mises en évidence et nous permettent d'espérer que, dans les années à venir, nous connaissons de moins en moins de situations de surendettement :

(1°) le nombre d'emprunteurs défaillants a diminué pour tous les types de crédits (-3,26% pour les prêts à tempérament, -4,83% pour les ventes à tempérament et -2,58% pour le crédit hypothécaire) à l'exception des ouvertures de crédit (+2,93%). Nous tirions déjà la même conclusion fin 2015 ;

(2°) la diminution dans l'arriéré moyen par emprunteur défaillant déjà observée en 2015 se confirme en 2016 (-2,40%) ;

(3°) comme en 2015, le rythme d'enregistrement des nouvelles procédures en RCD a diminué en 2016 (14.317 nouvelles procédures en 2016 contre une moyenne annuelle de 16.042 entre 2007 et 2014).

Il va de soi que ces évolutions peuvent être mises en lien avec la conjoncture économique relativement favorable observée pour 2015 et 2016. En 2016, la reprise économique s'est maintenue avec un taux de croissance du PIB proche de 1,3% (1,5% en 2015) alors que le taux de chômage a diminué par rapport à 2015 pour s'établir à 7,8% fin d'année (contre 8,8% un an plus tôt). Au cours de l'année 2016, l'indice de confiance des consommateurs était supérieur à la moyenne à long terme calculée depuis 1990. La reprise économique semble donc s'accompagner d'une timide reprise sociale qui, si elle se maintient, devrait permettre une régression du surendettement.

Bien entendu, ces conclusions optimistes quant à l'évolution du surendettement se basent sur un changement de tendance dans nos indicateurs qui s'observe depuis 2 ans. A côté de cela, le nombre de personnes en difficulté financière reste important par rapport à ce que nous connaissions en 2007. En outre, les indicateurs d'endettement problématique relatifs aux ouvertures de crédit continuent à se détériorer (une augmentation du nombre de défaillants de 4,97% en 2016 alors qu'il diminuait pour les autres types de contrats). Notre analyse montrait également que la Région de Bruxelles-Capitale restait de loin la plus fragile en termes de surendettement (augmentation du nombre de défaillants de 2,50% contre 1,64% en Flandre et 0,04% en Wallonie). Ces faits nous conduisent à penser que la reprise économique actuelle ne profite dans les mêmes proportions à toutes les couches de la population.

## Annexes

<b>Tableau A1 - Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP - Région wallonne</b>										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2008 - 2016
Tous types de contrats	129 895	135 175	137 713	140 733	144 627	147 998	150 873	155 487	155 546	19,75%
	2,20%	5,10%	2,80%	3,30%	3,50%	2,33%	1,94%	3,06%	0,04%	
Prêt à tempérament	67 179	70 991	73 312	74 306	74 772	75 299	75 025	74 325	71 901	7,03%
	3,70%	7,00%	3,50%	1,60%	0,40%	0,70%	-0,36%	-0,93%	-3,26%	
Vente à tempérament	22 604	22 841	23 087	23 411	22 928	22 316	21 687	21 203	20 179	-10,73%
	-1,90%	1,60%	2,00%	0,50%	-2,50%	-2,67%	-2,82%	-2,23%	-4,83%	
Ouverture de crédit	67 632	70 584	72 539	74 970	80 921	85 211	90 094	97 851	100 717	48,92%
	2,30%	5,70%	4,80%	5,80%	10,30%	5,30%	5,73%	8,61%	2,93%	
Prêt hypothécaire	17 288	18 001	18 105	18 948	19 617	20 475	21 432	21 206	20 659	19,50%
	0,70%	4,50%	1,80%	3,20%	3,70%	4,37%	4,67%	-1,05%	-2,58%	

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

<b>Tableau A2 - Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP - Région flamande</b>										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2008 - 2016
Tous types de contrats	110 258	116 284	119 619	124 066	127 732	130 848	132 962	137 195	139 441	26,47%
	2,20%	5,10%	2,80%	3,30%	3,50%	2,44%	1,62%	3,18%	1,64%	
Prêt à tempérament	65 108	69 985	72 231	73 563	73 835	74 241	73 447	71 905	70 922	8,93%
	3,70%	7,00%	3,50%	1,60%	0,40%	0,55%	-1,07%	-2,10%	-1,37%	
Vente à tempérament	10 785	10 936	11 391	11 374	10 985	10 504	9 867	9 194	8 592	-20,33%
	-1,90%	1,60%	2,00%	0,50%	-2,50%	-4,38%	-6,06%	-6,82%	-6,55%	
Ouverture de crédit	50 184	53 428	56 528	60 549	66 887	71 457	76 011	83 526	87 768	74,89%
	2,30%	5,70%	4,80%	5,80%	10,30%	6,83%	6,37%	9,89%	5,08%	
Prêt hypothécaire	15 864	16 492	16 722	16 965	17 670	18 359	18 768	18 425	17 682	11,46%
	0,70%	4,50%	1,80%	3,20%	3,70%	3,90%	2,23%	-1,83%	-4,03%	

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

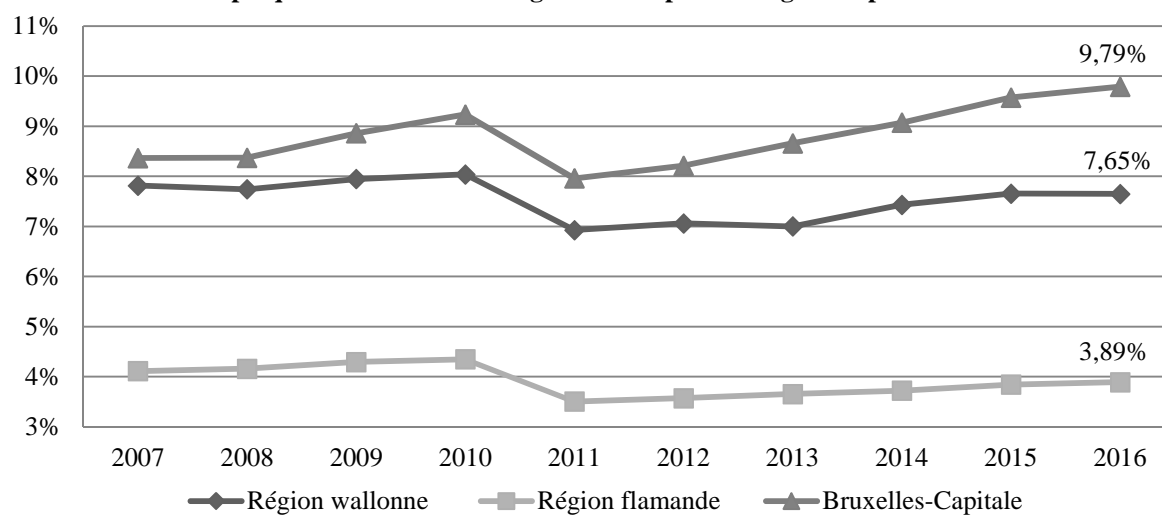
<b>Tableau A3 - Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP - Région de Bruxelles-Capitale</b>										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2008 - 2016
Tous types de contrats	34 917	37 918	40 070	42 071	43 969	46 231	47 692	50 476	51 736	48,17%
	2,20%	5,10%	2,80%	3,30%	3,50%	5,14%	3,16%	5,84%	2,50%	
Prêt à tempérament	18 415	20 414	21 441	21 675	21 710	21 900	21 740	21 555	21 058	14,35%
	3,70%	7,00%	3,50%	1,60%	0,40%	0,88%	-0,73%	-0,85%	-2,31%	
Vente à tempérament	5 530	5 843	5 931	5 866	5 727	5 479	5 179	4 886	4 537	-17,96%
	-1,90%	1,60%	2,00%	0,50%	-2,50%	-4,33%	-5,48%	-5,66%	-7,14%	
Ouverture de crédit	18 850	20 470	22 217	24 220	27 102	29 665	31 683	35 281	37 204	97,37%
	2,30%	5,70%	4,80%	5,80%	10,30%	9,46%	6,80%	11,36%	5,45%	
Prêt hypothécaire	2 514	2 774	3 045	3 147	3 165	3 496	3 668	3 712	3 765	49,76%
	0,70%	4,50%	1,80%	3,20%	3,70%	10,46%	4,92%	1,20%	1,43%	

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

<b>Tableau A4 - Disparités spatiales en termes d'endettement problématique (pourcentage des emprunteurs défaillants fin 2016 ; total des contrats)</b>			
Province d'Anvers	4,09%	Province du Brabant wallon	4,46%
Province du Brabant flamand	3,42%	Province du Hainaut	9,12%
Province du Limbourg	3,86%	Province de Liège	7,70%
Province de Flandre orientale	4,14%	Province du Luxembourg	6,21%
Province de Flandre occidentale	3,73%	Province de Namur	6,88%
<b>Région flamande</b>	<b>3,89%</b>	<b>Région wallonne</b>	<b>7,65%</b>
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	<b>9,79%</b>	<b>Total Belgique</b>	<b>5,95%</b>

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

**Graphique A5 - Evolutions régionales du pourcentage d'emprunteurs défaillants**



Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)